

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

- 1.1. Identification du produit : **FIBRALITH et FIBRALITH A2**  
**Panneau de la gamme FIBRALITH :**  
**Fibralith, Fibralith Clarté, quelle que soit la finition d'usinage.**  
**Panneau de la gamme FIBRALITH A2 :**  
**Fibralith A2, Fibralith A2 Clarté, quelle que soit la finition d'usinage.**
- 1.2. Utilisation du produit : Panneau rigide destiné au plafond de locaux nécessitant une correction acoustique ou bien à un plancher sur vide sanitaire, d'un passage ouvert, d'un parking ou d'un haut de sous-sol...
- 1.3. Identification de la société : KNAUF SAS - Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN  
 Téléphone : +33 3 89 72 11 12  
 Email : support.technique@knauf.fr
- 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA : +33 1 45 42 59 59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification du produit selon les directives européennes en vigueur :

**Le produit n'est associé à aucun symbole de danger**

Principaux dangers : NEANT

 Dangers particuliers: Aucun danger particulier dans le cas d'une utilisation normale du produit.  
 Toutefois lors de la mise en oeuvre et en cas de découpe à la scie circulaire, une irritation des yeux et des voies respiratoires est possible de par la création de poussières. De même la présence de ciment peut entraîner une sensibilisation de la peau en cas de contact répétitif.

 Fibres : Pour être respirée et se déposer dans les zones alvéolaires, une fibre doit être de diamètre inférieur à 3.5µm et de longueur maximum de 250µm.  
 Or nos panneaux sont constitués de laine de bois obtenue par rabotage de bois, d'épaisseur d'au moins 0.2mm, de largeur d'au moins 1mm et de longueur variable mais de l'ordre de plusieurs centimètres. De par ces dimensions, nos panneaux ne présentent aucun risque.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

 Caractérisation chimique : **Panneau homogène de laine de bois, constitué de fibres d'épicéa ou de bois résineux sélectionnés, minéralisées et enrobées de ciment.**

La classification et les phrases de risques mentionnées ci-après sont celles des substances indiquées et en aucun cas celle du produit

Composants :	% masse	Numéro CAS/ EINECS ou Index CE	Symbole	Phrases de risque :
<b>Laine de bois</b>	<b>&gt; 50%</b>	<b>/</b>	<b>aucun</b>	<b>aucune</b>
Ciment CEM I et/ou CEM II contenant du Clinker Portland	< 40%	65997-15-1 / 266-043-4	SGH05 SGH07	H315, H317, H318, H335
Chaux, Hydroxyde de calcium	< 15%	1305-62-0 / 215-137-3	SGH05 SGH07	H315, H318, H335

Aucun composant ou additif n'est listé parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1

**4. PREMIERS SECOURS**

Aucune mesure spécifique de premiers secours de par l'absence de danger associé au produit

En cas d'inhalation : donner de l'air frais (inhalation de poussières en cas de découpe à la scie circulaire), consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau : aucune mesure particulière.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'ingestion : boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : tous les produits d'extinction d'incendie sont appropriés. A noter que le produit est peu combustible mais non inflammable

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : aucun

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances issues de la combustion :

Les substances émises sont celles liées à la combustion du bois.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Aucun équipement spécial. Équipement de protection habituel

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Aucune mesure particulière à respecter si ce n'est d'éviter la formation de poussière.

Ramasser le produit et organiser son élimination conformément à la rubrique 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Manipulation**

Aucune mesure particulière n'est requise du moment que tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité.

**7.2. Stockage**

Stockage au sec, à l'abri des intempéries, requis

Une exposition aux intempéries peut conduire à l'apparition d'auréoles indélébiles.

**7.3. Utilisation(s) particulière(s)**

En cas de découpe, des lunettes de protection sont requises pour éviter d'éventuelle projection dans les yeux ainsi qu'une aspiration adéquate selon les quantités de poussières formées.

Selon les quantités à découper, un masque est également souhaitable.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Valeurs limites d'exposition**

Le produit n'est pas assujéti à des valeurs limites d'exposition.

Attention toutefois, en cas d'utilisation anormale du produit, à la formation de poussières et au respect des valeurs réglementaires correspondantes :

VME poussières inhalables : 10 mg/m<sup>3</sup>

VME poussières alvéolaires : 5 mg/m<sup>3</sup>

VME poussières Bois : 1 mg/m<sup>3</sup>

VME hydroxyde de calcium (1305-62-0) : 5 mg/m<sup>3</sup> (valeur indicative non réglementaire)

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Un type de masque intégral conforme à la norme EN 149 FFP1 est à porter lors de l'utilisation de ces produits dans un espace confiné ou lors d'opérations générant des émissions de poussières.

En cas de contact prolongé, se laver à l'eau et au savon.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

## 9.1. Informations générales

Etat physique : Solide

Couleur : Variable suivant le type de ciment utilisé : ciment gris ou ciment blanc.

De plus, les panneaux peuvent recevoir une finition avec peinture

Odeur : Inodore.

## 9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Inflammabilité : Difficilement inflammable

Masse volumique : 350 à 450 kg/m<sup>3</sup>

## 9.3. Autres informations

Le produit est peu combustible mais non inflammable et la quantité de fumée produite est faible

Classement de réaction au feu : Euroclasse B (B-s1,d0) ou Euroclasse A2 (A2-s1,d0) pour les produits "A2"

Température de décomposition : au-delà de 200°C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

## 10.1. Conditions à éviter

Produit stable mais dégradation esthétique en présence d'humidité (intempéries).

## 10.2. Matières à éviter

En présence d'humidité, des auréoles indélébiles peuvent apparaître. Aucune réaction dangereuse n'est à déplorer  
Bien que prise en masse au sein des panneaux, il est préférable d'éviter les matières susceptibles de réagir avec la  
chaux : acides et aluminium en présence d'humidité.

## 10.3. Produits de décomposition dangereux

Substances émises lors de la combustion du bois dont la principale est le dioxyde de carbone

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Le produit est non toxique

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Le produit ne présente aucun danger pour l'environnement.



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

selon le Règlement REACH 1907/2006/CE

Date mise à jour :

07/12/2020

Version D (remplace la version C du 07/08/2015)

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les déchets et chutes de panneaux sont stockés en décharge de classe II (non dangereux).

Code du déchet : 17 06 04

Désignation du déchet : matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses)

Bien que majoritairement composés de bois, la présence de ciment et de chaux ne permet pas d'associer le code déchet bois (17 02 01) aux panneaux Fibralth

Les emballages telles que les housses ou les palettes sont également recyclables à condition d'être acheminés à minima vers un centre de tri opérationnel.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour d'après la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas classé suivant les directives européennes sur les substances dangereuses et suivant le règlement CLP 1272/2008.

**Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE, le produit est un article ne contenant pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.**

Conformément à la liste des substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1, le produit ne contient pas de substance SVHC (substance of very high concern) à une concentration supérieure à 0.1% en masse.

### 16. AUTRES DONNÉES

Phrases de risque citées dans ce document :

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Par ailleurs, l'ensemble de ces indications est fondé sur l'état actuel de nos connaissances. Il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.